Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Chaudronnerie, veuillez visiter :
capchaudronnerie.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Chaudronnerie

Prévention-santé-environnement (PSE)

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-RICS-PSE** • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Repérer les dangers et analyser les risques (3 questions) **Page 3**

2. Choisir des mesures de prévention (3 questions) **Page 5**

3. Protéger l'environnement et transmettre l'information (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://capchaudronnerie.fr/assets/annales/cap-chaudronnerie/Santé, sécurité au travail et protection de l'environnement/2026/CAP Chaudronnerie - Santé, sécurité au travail et protection de l'environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Repérer les dangers et analyser les risques

Dans un atelier de chaudronnerie, l'aspiration des fumées de soudage est défaillante, une tôle encombrante doit être déplacée et une chute métallique se trouve dans un passage. Les documents techniques décrivent les situations observées, les dommages possibles et les personnes exposées.

Question 1.1. À partir du DT 1, relever deux dangers présents dans la situation et indiquer, pour chacun, un dommage possible pour la santé ou la sécurité d'un opérateur.

Le DT 1 présente notamment des fumées de soudage non captées et une tôle dont les bords peuvent être coupants. Les fumées inhalées peuvent irriter les voies respiratoires. Lors de la manipulation, les arêtes de la tôle peuvent causer une coupure. Ces deux dangers exposent donc l'opérateur à des dommages différents : atteinte respiratoire dans la première situation, blessure physique dans la seconde.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Fumées de soudage : irritation des voies respiratoires. Bords coupants de la tôle : coupure.

Question 1.2. Pour le danger lié aux fumées de soudage, indiquer la personne exposée, la voie de pénétration dans l'organisme et un effet possible sur la santé, en utilisant les informations du DT 1.

L'opérateur au poste de soudage est directement exposé aux fumées. Les personnes proches peuvent aussi l'être, car l'aspiration ne capte plus les fumées visibles. Celles-ci pénètrent dans l'organisme par inhalation. Selon le DT 1, un effet possible est l'irritation des voies respiratoires. La nature et la durée de l'exposition peuvent également entraîner d'autres atteintes à la santé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Personnes exposées : opérateur et personnes proches. Voie : inhalation. Effet possible : irritation des voies respiratoires.

Question 1.3. Compléter les trois premières lignes du DR 1 en indiquant, pour l'aspiration défaillante pendant le soudage, la manutention de la tôle et la présence d'une chute métallique au sol, le danger, le dommage possible et la personne exposée.

À reporter dans les trois premières lignes du DR 1 : associez à chaque situation le danger, un dommage possible et les personnes exposées. Les formulations ci-dessous reprennent les observations et personnes indiquées dans le DT 1. Les mesures de prévention ne sont pas demandées dans cette question.

Situation	Danger	Dommage possible	Personne exposée
Aspiration défaillante pendant le soudage	Fumées de soudage	Irritation des voies respiratoires	Opérateur au poste et personnes proches
Manutention de la tôle	Tôle encombrante et arêtes coupantes	Coupure	Opérateur et aide
Chute métallique au sol	Obstacle dans une zone de passage	Trébuchement ou chute	Toute personne circulant dans la zone

La ligne sur la tôle retient le risque de coupure lié à ses bords. Pour la chute au sol, le dommage indiqué correspond à l'obstacle signalé dans le passage.

DR 1 complété : danger, dommage et personne exposée

Situation	Danger	Dommage possible	Personne exposée	Mesure de prévention
Aspiration défaillante pendant le soudage	Fumées	Irritation respiratoire	Opérateur, proches	
Manutention de la tôle	Tôle, arêtes	Coupure	Opérateur et aide	
Chute métallique au sol	Obstacle	Trébuchement ou chute	Personnes en circulation	

✓ RÉPONSE À RETENIR

DR 1 : fumées, arêtes coupantes et obstacle au sol, avec les dommages possibles et les personnes exposées.

2. Choisir des mesures de prévention

Le candidat doit appliquer les consignes de prévention de l'atelier en cas de panne d'aspiration, lors du déplacement d'une tôle et face à une chute métallique. Il doit privilégier les mesures supprimant le danger ou le réduisant à la source, puis la protection collective, les équipements individuels venant en complément.

Question 2.1. L'aspiration au poste de soudage étant défaillante, indiquer les deux actions immédiates à réaliser avant de reprendre le travail, selon le DT 2, et expliquer pourquoi le port du masque seul ne permet pas de poursuivre le soudage.

Arrêtez immédiatement le soudage, mettez le poste en sécurité et avertissez le responsable. Ce sont les actions à réaliser avant toute reprise. Le soudage ne pourra reprendre qu'après remise en état et vérification du bon fonctionnement de l'aspiration. Le masque seul ne permet pas de continuer : il ne remplace pas l'aspiration collective défaillante et ne supprime donc pas l'exposition aux fumées. Celles-ci peuvent être inhalées et irriter les voies respiratoires ou entraîner d'autres atteintes à la santé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Arrêter le soudage, sécuriser le poste et prévenir le responsable. Reprendre uniquement après réparation et vérification de l'aspiration. Le masque seul ne suffit pas.

Question 2.2. Compléter la colonne « Mesures de prévention » du DR 1 pour les trois situations de la question 1.3. Proposer, pour chacune, une mesure concrète compatible avec les consignes du DT 2.

Situation	Mesure de prévention
Aspiration défaillante pendant le soudage	Arrêter le soudage, sécuriser le poste et avertir le responsable. Attendre la remise en état et la vérification de l'aspiration.
Manutention de la tôle	Évaluer la charge, dégager le trajet, puis demander de l'aide ou utiliser un moyen adapté.
Chute métallique au sol	Signaler et baliser la zone, puis ramasser la chute avec un moyen adapté.

Pour la tôle, porter également des gants adaptés au risque de coupure et ne pas saisir les arêtes sans protection. Pour la chute, baliser avant le ramassage afin d'éviter qu'un salarié circulant dans la zone ne se blesse. La reprise du soudage reste conditionnée au rétablissement et à la vérification de l'aspiration.

Mesures de prévention à reporter dans le DR 1

avec la copie.

Analyse des situations de travail

Situation	Danger	Dommage possible	Personne exposée	Me pré
Aspiration défaillante pendant le soudage	.....	.....	.....	.....

Arrêter, sécuriser, avertir

Signaler, baliser, ramasser avec un moyen adapté

✓ RÉPONSE À RETENIR

Soudage : arrêter, sécuriser et alerter. Tôle : dégager le trajet et prévoir une aide ou un moyen adapté. Chute : baliser puis ramasser avec un moyen adapté.

Question 2.3. Pour déplacer la tôle avant son pointage, indiquer deux précautions permettant d'éviter une blessure : l'une liée à l'organisation ou au moyen de manutention, l'autre relevant de la protection individuelle.

Organisation ou moyen de manutention : évaluer la charge et dégager le trajet avant le déplacement. Comme la tôle est encombrante, demander de l'aide ou utiliser un moyen de manutention adapté. **Protection individuelle :** porter des gants de manutention adaptés au risque de coupure. Ne pas saisir la tôle par ses arêtes sans protection, car ses bords peuvent être coupants.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Évaluer la charge, dégager le trajet et demander de l'aide ou utiliser un moyen adapté. Porter des gants adaptés au risque de coupure.

3. Protéger l'environnement et transmettre l'information

Avant la fin de l'intervention, le candidat doit trier séparément les déchets métalliques, abrasifs et aérosols, puis sécuriser une chute métallique dans une zone de circulation. Il doit aussi transmettre au responsable une information concise sur l'anomalie d'aspiration, le risque associé et les conditions de reprise du soudage.

Question 3.1. À partir du DT 2, indiquer le contenant adapté pour une chute propre d'acier, un disque abrasif usagé et un aérosol de protection vide. Expliquer pourquoi ces déchets ne doivent pas tous être réunis dans un même bac.

Chaque déchet doit être placé dans le contenant correspondant à sa catégorie. Les flux ne doivent pas être mélangés afin de respecter les consignes de tri de l'atelier. Un aérosol vide doit rester intact : il ne faut ni le percer ni le brûler.

Déchet	Contenant prévu
Chute propre d'acier	Bac « métaux »
Disque abrasif usagé	Contenant « déchets industriels non dangereux, abrasifs »
Aérosol de protection vide	Contenant « aérosols »

Chaque déchet rejoint donc son flux dédié.

Tri des déchets de l'atelier

Déchet	Contenant
Chute propre d'acier	Bac « métaux »
Disque abrasif usagé	Déchets industriels non dangereux, abrasifs
Aérosol de protection vide	Contenant « aérosols »

Séparer les déchets selon les consignes du DT 2.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Acier propre : bac « métaux » ; disque abrasif : contenant dédié aux abrasifs ; aérosol vide : contenant « aérosols ». Ne pas mélanger les flux.

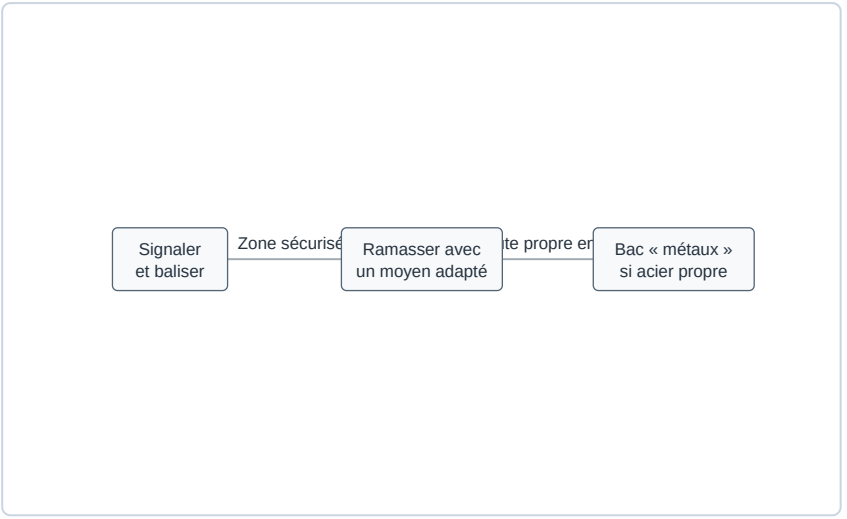
Question 3.2. Pour une chute métallique au sol dans une zone de passage, indiquer l'action immédiate permettant de sécuriser la zone, puis la manière de ramasser et d'éliminer cette chute conformément au DT 2.

Une chute dans un passage peut faire trébucher ou blesser une personne. Il faut d'abord prévenir les salariés qui circulent et empêcher leur passage dans la zone exposée. La chute est ensuite retirée sans exposer les mains à ses arêtes. Le DT 2 prévoit qu'une chute propre d'acier soit triée dans le bac « métaux ».

1. Signaler la chute et baliser immédiatement la zone.
2. La ramasser avec un moyen adapté, sans contact direct des mains avec les arêtes.

3. La déposer dans le bac « métaux » si elle est propre et en acier.

Sécurisation et tri d'une chute métallique



Baliser avant le ramassage et éviter le contact des mains avec les arêtes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

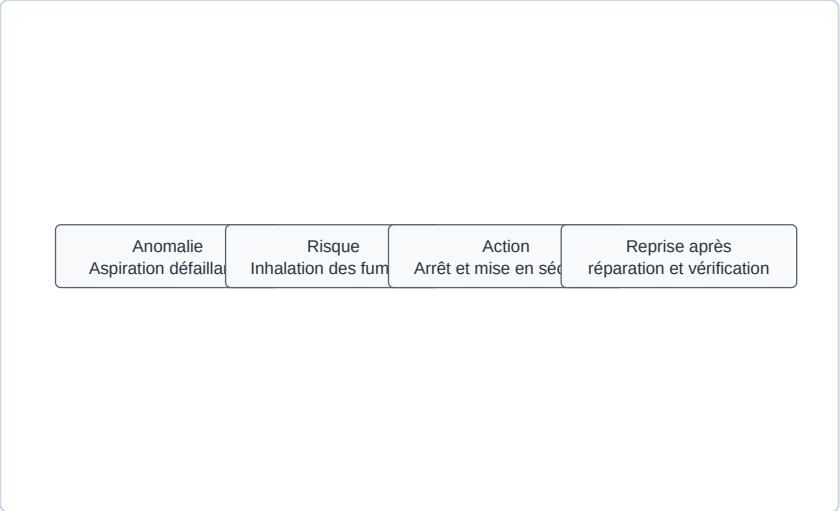
Signaler et baliser la zone, puis ramasser la chute avec un moyen adapté. Si elle est propre et en acier, la déposer dans le bac « métaux ».

Question 3.3. Rédiger une transmission courte à destination du responsable d'atelier, mentionnant l'anomalie de l'aspiration, le risque associé, l'action déjà réalisée et la condition nécessaire avant la reprise du soudage.

Le message au responsable doit signaler le défaut d'aspiration et le risque lié aux fumées, puis préciser l'arrêt et la mise en sécurité du poste. Il doit aussi rappeler que le soudage ne pourra reprendre qu'après réparation et vérification de l'aspiration. Exemple de transmission courte :

> « L'aspiration à la source du poste de soudage est défaillante et les fumées ne sont plus captées. Il existe un risque d'inhalation et d'irritation des voies respiratoires. J'ai arrêté le soudage et mis le poste en sécurité. La reprise attend la remise en état et la vérification du fonctionnement de l'aspiration. »

Éléments de la transmission au responsable



La transmission indique l’anomalie, le risque, l’action réalisée et la condition de reprise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

« Aspiration défaillante, avec risque d’inhalation des fumées. Soudage arrêté et poste mis en sécurité. Reprise après remise en état et vérification de l’aspiration. »

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de PSE du CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, session 2026, porte le code 26-CAP-RICS-PSE. D'une durée d'une heure et affectée du coefficient 1, elle s'appuie sur des situations d'atelier liées au soudage, à la manutention et au tri des déchets. Elle évalue l'analyse des risques, le choix des mesures de prévention et la transmission d'informations.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un risque est la possibilité qu'une personne exposée à un danger subisse un dommage.
- Les fumées de soudage peuvent pénétrer dans l'organisme par inhalation et irriter les voies respiratoires.
- Une aspiration collective défaillante impose l'arrêt du soudage jusqu'à sa remise en état et la vérification de son fonctionnement.
- Les déchets doivent être triés par flux : métaux, abrasifs usagés et aérosols vides.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le danger, le dommage possible et la personne exposée pour chaque situation.
- En cas de panne d'aspiration, arrêter le soudage, mettre le poste en sécurité et avertir le responsable.
- Pour une manutention, évaluer la charge, dégager le trajet, demander de l'aide ou utiliser un moyen adapté et porter des gants adaptés.
- Pour une chute en zone de passage, signaler et baliser immédiatement, puis la ramasser sans exposer les mains aux arêtes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer un danger d'un risque dans l'analyse d'une situation de travail ?

Le danger est une source potentielle de dommage, par exemple des fumées ou une arête coupante. Le risque correspond à la possibilité qu'une personne exposée à ce danger subisse un dommage.

Q : Pourquoi un masque ne suffit-il pas si l'aspiration des fumées est en panne ?

Le masque ne remplace pas l'aspiration collective à la source. Il faut arrêter le soudage, mettre le poste en sécurité et avertir le responsable. La reprise attend la remise en état et la vérification du fonctionnement de l'aspiration.

Q : Comment organiser son temps pour cette épreuve d'une heure ?

Répartissez le temps entre les trois parties selon leurs barèmes : 7 points, 7 points et 6 points. Gardez quelques minutes pour vérifier vos réponses et assurez-vous de compléter puis de rendre le DR 1 avec la copie.

Q : Quels critères faut-il respecter pour le tri et la sécurisation des déchets ?

Respectez les contenants indiqués et ne mélangez pas les flux. Les aérosols vides ne doivent être ni percés ni brûlés. En cas de doute sur un déchet, laissez-le dans une zone sécurisée et demandez les consignes au responsable.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capchaudronnerie.fr/assets/annales/cap-chaudronnerie/Santé, sécurité au travail et protection de l'environnement/2026/CAP Chaudronnerie - Santé, sécurité au travail et protection de l'environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Chaudronnerie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.